

CONCOURS PHOTO 2020

« Mon plus beau coin nature des Hauts de France »



A l'occasion de sa 30^{ème} édition, l'association du Festival de l'Oiseau et de la Nature, domiciliée 20 rue du Chevalier de la Barre - 80100 ABBEVILLE, organise un concours photo ayant pour thème « Mon plus beau coin nature des Hauts de France ».

Dépôt/envoi des photos : Du 3 février au 9 mars 2020 à minuit
Proclamation des résultats : 16 mars

THÉMATIQUE

Ce concours a pour intitulé « **Mon plus beau coin de nature des Hauts de France** ». Il a pour objet de valoriser et faire découvrir la région à travers ses paysages* naturels.

* *Paysage : Étendue spatiale, naturelle qui présente une certaine identité visuelle, vue d'ensemble que l'on a d'un point donné.*

Une présence animale ou humaine est tolérée tant qu'elle n'est pas le sujet principal de l'image. Il en va de même pour le patrimoine bâti.

PARTICIPANTS ET PHOTOGRAPHIES

Ce concours est ouvert à tout **photographe amateur ou professionnel, âgé de plus de 18 ans, qu'il réside ou non dans les Hauts de France**. Il est gratuit. Sont exclus les membres du personnel du Festival de l'Oiseau, les bénévoles de l'association et les membres du jury de l'édition.

Seul un travail minimum sur l'image est autorisé : balance des couleurs, luminosité/contraste, accentuation. L'auteur garantit que ses images sont conformes à la prise de vue originale : aucun ajout d'éléments étrangers à la scène photographiée, aucun trucage ou autre technique visant à modifier profondément l'image. Un recadrage raisonnable est autorisé.

En cas de doute, le fichier original pourra être demandé.

FOURNITURE DES ŒUVRES - EXCLUSIONS

Chaque participant pourra envoyer au **maximum 5 photographies**. Elles devront être prises **exclusivement dans la région Hauts de France**.

La participation et le dépôt des photos se font obligatoirement en ligne sur le site www.festival-oiseau-nature.com. Lors de son inscription, le participant doit fournir une adresse e-mail valide permettant de le contacter.

Fichiers demandés :

Les images déposées (couleur ou noir et blanc) devront être déposées :

- au format JPEG
- sans marges, ni signature
- au rapport 3:2 ou 4:3
- redimensionnées à exactement 3 500 pixels pour le plus grand côté

Seront exclues du concours les photos répondant à une ou plusieurs clauses suivantes :

- Les photos lauréates lors d'une précédente édition
- Les photos ne respectant pas les conditions ci-dessus
- Les photos prises hors région Hauts de France

Les responsables se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent non conformes à l'éthique du concours et qui contreviendraient manifestement aux lois et règlements en vigueur.

Les décisions du Jury sont sans appel.

ENGAGEMENTS ET AUTORISATIONS

Chaque participant apporte sa pleine et entière garantie qu'il est l'auteur des photographies ; il doit être dépositaire des droits liés aux images qu'il présentera au concours et sera seul responsable de tous les droits relatifs aux images qu'il présente. Il garantit l'organisateur contre toutes les contestations et revendications des tiers à ce titre.

En participant au concours, le participant autorise le Festival de l'Oiseau et de la Nature à reproduire et à exposer ses œuvres.

Il consent également à ce que les photos soumises puissent être utilisées par l'association du Festival pour promouvoir le concours et la manifestation, avec citation du nom de l'auteur, dans le cadre de publications web ou papier. Il consent également à la publication des photographies dans la presse.

Le Festival s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation des œuvres sans accord préalable des auteurs.

L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

CRITERES DE SÉLECTION ET RÉSULTATS

Un jury sera spécialement constitué pour évaluer la qualité artistique du cliché et son lien avec le thème proposé. Seront notamment pris en compte le cadrage, l'originalité de la prise de vue, la gestion de la lumière, mais aussi le « caractère » de la photographie. **Les photographies devront révéler le caractère d'exception de la région Hauts de France.**

Le Jury sera composé de photographes et de représentants du Festival de l'Oiseau et de la Nature et de ses partenaires. Il se réunira le 13 mars afin d'opérer au jugement des photos et sélectionner les photos qui seront exposées à la **Salle des Fêtes de Cayeux sur Mer, du 11 au 19 avril**, à l'occasion du Festival.

Les résultats seront rendus publics suite à la délibération du Jury, sur le site et la page Facebook du Festival de l'Oiseau et de la Nature.

Les auteurs des photos primées seront avertis avant la publication des résultats.

RECOMPENSES

Le Jury attribuera 3 prix à 3 photographies par ordre :

- **1^{er} Prix,**
- **2^{ème} Prix**
- **3^{ème} Prix**

Des Mentions pourront éventuellement être décernées.

Parallèlement, les internautes et les participants sont appelés à voter sur Facebook pour élire le Prix du Public. En effet, les photos retenues pour l'exposition, hors lauréates, seront publiées dans un album visible sur la page <http://www.facebook.com/festivaloiseaunature/>, et soumises aux votes du 17 au 31 mars 2020. La photo qui aura obtenu le plus de « J'aime » remportera le Prix.

Les auteurs des images récompensées remporteront des dotations offertes par nos partenaires (livres, abonnements...).

EXPOSITION

L'ensemble des photos sélectionnées (y compris les photographies lauréates) seront imprimées par la société Colorpix, partenaire du Festival, et **exposées Salle des Fêtes de Cayeux sur Mer, du 11 au 19 avril**, à l'occasion du 30^{ème} Festival de l'Oiseau et de la Nature.

L'exposition pourra ensuite être diffusée chez les partenaires du Festival dans le cadre de la promotion de la manifestation.

REMISE DES PRIX

L'ensemble de participants ainsi que les lauréats seront conviés par courrier à la **Remise des Prix le dimanche 12 avril à Cayeux sur Mer.**

LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : rgpd@festival-oiseau-nature.com.

RESPONSABILITÉ

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, le Festival ne saurait en être tenu pour responsable.

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus.

Le règlement du jeu est déposé chez Maître CARTON, à Abbeville.

Ce règlement est par ailleurs disponible sur le site Internet du Festival (www.festival-oiseau-nature.com).

En partenariat avec :



Association du Festival de l'Oiseau et de la Nature
20 rue du Chevalier de la Barre – 80142 ABBEVILLE Cedex
Tél : 03.22.24.02.02 – Email : contact@festival-oiseau-nature.com